



HAL
open science

Public (lexique)

Michelle Lecolle

► **To cite this version:**

| Michelle Lecolle. Public (lexique). 2016, pp.[En ligne]. hal-01704031

HAL Id: hal-01704031

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01704031>

Submitted on 27 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Public (lexique)

Michelle Lecolle

Référence électronique

Michelle Lecolle, Public (lexique). *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 07 novembre 2016. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/public-lexique/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Public (lexique)

Très présent dans tous types de discours, le mot *public* est tout aussi usuel et banal que riche – en somme, digne d'intérêt. D'abord, parce qu'il y a, en fait, deux mots (deux lexèmes), le nom et l'adjectif, avec des sens et des emplois différents. En outre, parce que chacun est polysémique, ce qui démultiplie les possibilités. Les exemples suivants donnent une idée de cette diversité :

Grand public, public des musées/de l'internet/du théâtre, public scolaire, public du parterre/des balcons, sociologie des publics ; à l'usage du public, avis au public.

Service public, bien public, pouvoirs publics, jardin public, déclaration publique, réunion/discours public, relations publiques. Rendre public.

Mais aussi, et c'est là l'intéressant, le nom et l'adjectif convergent parfois, dans un lieu de brouillage et de mélange des notions. On verra ainsi dans ce qui suit un parcours qui va de l'adjectif au nom et du nom à l'adjectif, et qui révélera des différences, mais aussi des points de rencontre et des constantes.

Si l'on prend à propos de *public* un point de vue de linguiste, approche adoptée ici, on peut s'intéresser :

- à l'histoire du mot et de ses emplois ;
- à sa forme et aux mots qui en sont dérivés (*publicité, publicisation, publier*) ;
- aux structures syntaxiques dans lesquelles l'adjectif et le nom entrent, ou n'entrent pas ;
- aux locutions et formules figées avec *public* ;
- au sens, ou plutôt aux sens de ces mots, à leur polysémie respective ; aux relations lexicales de synonymie ou d'antonymie, révélatrices de cette polysémie même ;
- aux valeurs que prend *public* selon les discours ;
- aux rapports entre *public*-adjectif et *public*-nom : y a-t-il derrière ces deux lexèmes et à travers leurs sens un ou des invariants ?

Ces points de vue sont liés et complémentaires et, à ce titre, ils interviennent tous peu ou prou dans ce qui suit.

Étymologie et histoire du-des mot-s

D'abord adjectif, *public* vient du latin *publicus*. Opposé à *privatus*, *publicus* est l'adjectif correspondant au nom *populus* (le peuple) et renvoie en premier lieu à l'idée d'une unité,

« organisée par le droit, qui précise les règles de partition en *relations entre particuliers et relations concernant la collectivité* » (Branca-Rosoff et Née, 2015 : 428) : PUBLICUS, a, um (publicom, CIL I 402) : qui concerne le peuple ou l'État, public (opposé à *privatus*). (Ernout et Meillet, 4^e éd. 2001, cité par Branca-Rosoff et Née, *ibid.* : 428). Le français hérite de ce sens général « qui concerne tout le peuple », par opposition, donc, au particulier, et d'où proviennent les lexies *chose publique* et *république* (*respublica*).

Le substantif, quant à lui, est signalé dans le dictionnaire de l'Académie à partir de 1694 (1^{ère} édition), mais il est en fait apparu avant, dès le 16^e siècle, comme le montre cette citation de Montaigne, rapportée par Branca-Rosoff et Née (*ibid.* : 429) « *servir au public et estre utile à beaucoup* » (*Essais*, t. 2, Livre 3, 1592, II- 3, p. 952), dans laquelle *public* (« public ») relève de la question du gouvernement politique et renvoie au « bien public », c'est-à-dire tout à la fois autrui et « les gens » en tant qu'ils sont régis par le politique.

Par la suite, que ce soit pour l'adjectif ou le substantif, ce sens perdure (voir les expressions *porter à l'attention du public*, *mettre à disposition du public*), comme on le voit dans l'extrait du *Grand Robert* (1962) ci-dessous. Mais d'autres significations sont apparues entre-temps, plus spécifiques : ainsi, les acceptions (3) et (4) pour le substantif se réfèrent toutes deux, mais différemment, à un objet d'attention (œuvre, spectacle) qui, comme tel, construit son extérieur – son lectorat, à partir du 16^e siècle, selon Branca-Rosoff et Née, puisqu'il s'agissait d'abord du livre et, plus généralement, ses spectateurs ; deux significations qu'on peut caractériser respectivement comme notionnelle, idéale (3) et comme concrète, *in situ* (4).

PUBLIC, I adj. : 1. Qui concerne le peuple dans son ensemble (et non les simples particuliers) ;

a) Avec un sens moins juridique que politique et moral. La cause, la chose publique.

b) Avec une valeur juridique plus ou moins précise.

2. Qui est accessible, ouvert à tous.

3. Qui a lieu en présence de témoins, devant une assistance plus ou moins nombreuse.

4. Qui concerne la fonction, plus ou moins officielle, qu'on remplit dans le monde.

5. v. connu, évident, manifeste [...]

II n. m. 1. Vx L'État, la collectivité, la chose publique [...] v. société. [voir supra la citation de Montaigne]

2. les gens, la masse de la population ; la foule (Avis au public)

3. (Avec un sens abstrait et par oppos. à l'auteur, l'artiste, le créateur) L'ensemble des gens qui lisent, voient, entendent... une œuvre littéraire, dramatique, picturale, musicale, etc. [...]

4. (Avec un sens concret) L'ensemble des personnes qui assistent à un spectacle, à une conférence, à une réunion, à une manifestation sportive, à un procès [...] (Grand Robert, 1962)

Public adjectif

La polysémie de l'adjectif peut se lire par le biais de ses antonymes, de ses synonymes, et des mots auxquels il est associé, et ceci de manière plus ou moins libre : de l'occasionnel (*problème public, logique publique*) à l'habituel et contraint (*conférence publique, lieu public*) jusqu'au figé (*danger public, ennemi public*) parfois relevant d'une terminologie (*marché public, espace public, service public, ordre public*). Ces associations peuvent aussi donner lieu à des significations opaques, peu lisibles ou déformées (*force publique, relations publiques*). De fait, *public* participe à la formation de nombreuses expressions figées, anciennes ou encore actuelles, où l'adjectif entre dans une composition dénominative (le composé dénomme une réalité ou un concept : *espace public, service public*) ou, parfois, qualificative (*d'utilité publique, débat public, danger public*). Du point de vue thématique, les associations [nom + *public*] recouvrent une large gamme de domaines touchant à la vie collective et sociale : espace, commerce, parole, mais aussi dispositifs et actions.

Antonymes de *public* : *Public* s'oppose à *privé*, lui-même polysémique. D'autres adjectifs sont plus éclairants :

- *individuel, particulier*, avec éventuellement une spécialisation vers l'économique ;
- *domestique, intime, personnel* ;
- *caché, secret*.

Ses synonymes :

- *général, commun* ;
- *manifeste* et même *manifesté* ;
- *notoire, officiel*.

On délimite ainsi plusieurs zones de sens pour l'adjectif : *public* renvoie aux « gens », à l'ensemble de la collectivité, et peut être glosé par « commun, à l'usage de tous » (dictionnaire de l'Académie de la 1^{ère} à la 9^e édition) – *banc public, lieu public, bien public* –, ainsi qu'administré (par les pouvoirs... publics) dans le but d'être commun à tous (*bibliothèque publique, transport public*) ; il signifie aussi « qui est manifeste, connu de tout le monde » (*vie publique*) – d'où le dérivé *publicité*, dans le sens de « caractère de ce qui est public » –, ainsi que « qui est fait (délibérément) pour être connu de tous » – d'où le dérivé *publier*, dans le sens de « rendre public » (*publier les bans*). Ces acceptions peuvent se chevaucher : de « connu de tous » à « destiné à être connu de tous », le glissement se fait aisément, comme on le voit avec *discours/débat public* ; et la frontière est mince dans certains cas entre, d'un côté, « destiné à tous », « au service de tous » pour un fait ou une personne *public-que* et, de l'autre, « qui s'expose aux regards de tous » (*homme public, procès public*). Glissement, indistinction, confusion potentielle encore entre « à l'usage de tous » (les gens) et « administré par les pouvoirs publics ». Tous glissements et confusions favorisés par le contexte de la vie publique.

L'adjectif relationnel : du nom à l'adjectif

Une autre valeur de l'adjectif, plus souterraine, correspond à ce que les linguistes appellent un « adjectif relationnel, de relation » (voir i. a. Bartning et Noailly, 1993 ; Roché, 2006) : dans ce cas, l'adjectif exprime une relation avec le nom dont il est dérivé (*historique* = « relatif à l'histoire », *scientifique* = « relatif à la science », *public* = « relatif au public »). Dans ce sens, il ne dit rien de plus que le nom correspondant, mais sous forme adjectivale. Nous voilà donc ramené au nom. *Le public*, donc, mais dans quel sens ? Avec quelle extension ? (voir *infra*). La relation elle-même est vague et non spécifiée, de sorte que *public* peut relever de gloses différentes, principalement « du public » ou « pour le public » – ce qui correspond en général à l'acception (1) de l'adjectif, mais pas toujours, comme l'illustrent les exemples suivants :

Soulager la misère publique (Ac. 9) = « la misère du public (les gens) »

Charité publique = « charité du public »

Éveiller la conscience publique = « la conscience du public »

Ennemi public, danger public = « ennemi/danger pour le public »

[...] *opposition entre logique commerciale et logique publique* (Olivier Babeau, *la Tribune*, 16/11/2014) = « logique du public (du secteur public) »

Pour comparer : on ne peut pas, en revanche, ramener *homme public* à « homme du/pour le public », et *lieu public* a une signification plus riche et spécifique que « lieu du/pour le public ». *Procès public, débat public* peuvent s'interpréter en « procès, débat pour le public », mais la glose la plus proche est « en public ». *Public* n'est donc pas toujours adjectif relationnel, mais on observe des zones de flou et de passage. Ainsi dans la phrase suivante, où cohabitent *public*₍₁₎ adjectif relationnel (« du public ») et *publique*₍₂₎ qualificatif (« qui relève des pouvoirs publics ») : « Il faut qu'il y ait la générosité publique₍₁₎ et l'intervention publique₍₂₎ » (Entretien Axel Kahn, *France Culture*, 2013, à propos de la recherche sur les maladies orphelines).

De même, l'enseignement public est, certes, un enseignement du public et pour le public, mais il est aussi et surtout organisé par les pouvoirs publics, dans l'acception économique. Si, appliquée à *enseignement*, la glose « du public/pour le public » est pertinente, elle est néanmoins susceptible de correspondre à deux acceptions de *public*-nom.

Un cas particulièrement crucial est celui de l'interprétation des expressions figées, comme celle révélée par la plaisanterie : le *service public* est-il au service du public ? Prenons un autre exemple, celui d'*opinion publique*. L'expression se laisse gloser, avec *publique* adjectif relationnel, par « opinion du public » : dans ce cas, il s'agit bien d'une opinion, mais de qui ? (Champagne, *Encyclopaedia Universalis*) – question correspondant au problème de l'extension du nom *public*. Mais la lexie *opinion publique* est aussi employée, « en bloc », comme équivalant à « grand public » ou tout simplement « public » dans son extension maximale (la société, les gens). Comme ici : [...] *il faut porter l'attention de l'opinion publique vers...*

L'adjectif substantivé *le public* : de l'adjectif au nom

Public, comme nom, a des emplois différents de ceux de l'adjectif, du point de vue syntaxique, mais aussi du point de vue sémantique. Avant d'en venir aux acceptions qui sont spécifiques au nom, observons que *public* adjectif entre, comme de nombreux adjectifs, dans une structure où il est substantivé, tout en gardant un statut qu'on peut dire intermédiaire entre adjectif et substantif. Il s'agit de la structure [*le* adjectif], qui s'interprète comme « (tout) ce qui est + Adjectif » : *le blanc, le beau, l'individuel, le politique, le public* signifie « (tout) ce qui est blanc/beau/individuel/politique/public » (Lecolle, 2014). Dans cette configuration, le substantif hérite directement de la signification de l'adjectif. C'est ainsi que s'interprète la toute première valeur nominale de *public* (voir *supra*) : « le peuple », c'est-à-dire « tout ce qui est public », au sens de *publicus*.

Mais la polysémie de l'adjectif se transmet également à l'adjectif substantivé *le public*. De sorte qu'on trouve une même forme *le public* (vs *le privé*) avec des sens différents, comme dans les exemples suivants : *travailler dans le public/le privé* ; *L'État est d'abord une médiation entre l'individuel et le social, entre le privé (les intérêts privés) et le public (l'intérêt général)* (G. Gurvitch, *Traité de sociologie*, 1968) ; [...] *la redéfinition des frontières entre le réel et le virtuel, le proche et le lointain, le public et le privé [...], le singulier et le collectif [...]* – Appel à communication Colloque Thémat'IC, 2014).

L'adjectif substantivé a des emplois contraints (il ne peut être mis au pluriel par exemple), il n'a pas non plus la signification de *public*-nom (ci-dessous) ; en somme, il reste attaché à l'adjectif.

***Public* nom**

Public est un nom collectif, c'est-à-dire un nom dénommant, au singulier, à la fois une unité et une pluralité d'éléments (Lammert, Lecolle, 2014). C'est l'unité du tout, accompagnée du singulier morphologique du lexème, qui distingue la sémantique de *public* de celle de *spectateurs* ou *usagers*, dont il peut être rapproché par ailleurs. Ce qui n'empêche que, à la différence de son homonyme l'adjectif substantivé vu ci-dessus, *public*-nom collectif peut être mis au pluriel (*les publics de la culture*), non sans effet de sens parfois.

Public a pu être comparé et opposé à d'autres noms collectifs, notamment *foule*. On peut le rapprocher d'*audience, assistance, assemblée* ou, dans un autre sens, d'*auditoire*, terme de rhétorique classique. Dans des contextes liés aux usages de l'internet, on rapproche aussi *public* de *communauté* ou de *réseau*. Tous ces termes engagent la pluralité et le collectif, mais pas le même type de collectif, et pas de la même façon : des individus rassemblés conjoncturellement pour un but ou par un goût commun d'un côté (*public*), des groupes non réellement délimités, mais pourtant rassemblés sur une identité et un entre-soi de l'autre (*communauté, réseau* dans le contexte mentionné). On peut enfin comparer *public* à *lectorat* (un public spécifique).

Comme vu *supra*, *public* a plusieurs acceptions, qui correspondent aussi à des extensions différentes du groupe dénoté : (1) L'État, la collectivité, (2) « les gens » ; et (3) et (4), plus centrales pour le *Publictionnaire*. Ces dernières renvoient à l'idée, relationnelle, mentionnée précédemment – le public est « public de » : public du théâtre, des musées, *etc.* (3) ; public d'un spectacle particulier, *in situ* (4) – ce qui le distingue d'*assemblée* qui dénomme un simple rassemblement. De même d'ailleurs qu'*assistance* – *l'assistance* (de) est un parasyndrome de *public* (4), *public* est, dans les acceptions (3) et (4), une entité constituée selon ce qui lui est extérieur – ce dont elle est le public.

L'unité qu'est un public, selon qu'elle est envisagée dans l'acception idéelle de (3) ou concrète de (4), ne correspond naturellement pas à la même « réalité », et n'intéresse pas les observateurs de la même façon, ni sans doute d'ailleurs les mêmes observateurs. Ainsi, si l'on peut étudier l'identité et le comportement de personnes co-présentes (4) selon l'attention, les mouvements et effets de foule, le nombre, *etc.*, les paramètres sont différents pour *public* (3), portant sur ce qui, idéellement, est supposé rapprocher ses membres : plutôt qu'à un ensemble réel, *public* (3) renvoie à une catégorie de pensée. Par voie de conséquence, *public* (3) et *public* (4) n'apparaissent pas dans les mêmes environnements en termes de qualification, évaluative ou catégorisante, même s'il y a, là aussi, des chevauchements :

Public idéal (*public* 3) : type d'œuvre ou de dispositif (*public des musées, de l'internet, d'opéra, etc.*) ; types de public (*amateur, aristocrate, éclairé, d'enfants, de jeunes, scolaire*).

Public concret (*public* 4) : taille du public (*public nombreux, important, maigre*) ; comportement (*attentif, enthousiaste, bruyant*) ; place dans le lieu de spectacle, en lien avec une catégorisation sociale (*public des balcons, public du parterre*).

Enfin, les expressions *public cible* ; *droit des publics, psychologie/sociologie des publics* ; *public empêché* construisent, elles, le public comme catégorie d'étude scientifique ou commerciale et, comme cible, sont susceptibles de correspondre, principalement, à *public* (3), et peut-être aussi à *public* (4).

Mais les frontières sont poreuses entre les différents sens de *public*, y compris dans les acceptions (1) et (2), et c'est peut-être cela aussi qui, paradoxalement, constitue une particularité de *public*. Que ce soit comme adjectif ou comme nom, *public* est riche par sa fréquence, sa généralité, sa malléabilité, mais aussi, pour le nom, de par son extension : apte à glaner des réalités différentes, c'est un terme rassembleur. À travers la diversité qui caractérise la signification des lexèmes *public*, s'observe pourtant une constante : *public* est sous-tendu par ce qui lui est extérieur, par la dimension collective et, plus généralement, par la vie en société.

Bibliographie

Bartning I., Noailly M., 1993, « Du relationnel au qualificatif : flux et reflux », *L'Information grammaticale*, 58, pp. 27-32.

Branca-Rosoff S., Née É, 2015, « Interroger les usages d'un mot-notion à partir de la base Frantext : l'exemple de public au 16^e siècle », pp. 421-436, in : Paissa P., Rigat F., Vittoz M.-B., éd., *Dans l'amour des mots. Chorale(s) pour Mariagrazia*, Alessandria, Edizioni dell'Orso.

Champagne P., « opinion publique », *Encyclopædia Universalis*. Accès : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/opinion-publique/>. Consulté le 16 janvier 2014.

Lammert M., Lecolle M., 2014, « Les noms collectifs en français, une vue d'ensemble », *Cahiers de Lexicologie*, 105, 2014-2, pp. 203-222.

Lecolle M., 2014, « Morphologie, sémantique, syntaxe, discours. Du statut ambigu des "noms" désadjectivaux en [le Adjectif] », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, 35-36, pp. 27-47.

Roché M., 2006, « Comment les adjectifs sont sémantiquement construits », *Cahiers de Grammaire*, 30, pp. 373-387.

Dictionnaires consultés

Académie Française, *Dictionnaires de l'Académie française* (1694, 1^{ère} édition, 1762, 4^e édition, 1835, 6^e édition). *Version informatisée*, The ARTFL Project. Accès : <http://dictionnaires.atilf.fr/dictionnaires/onelook.htm>

Académie Française, *Dictionnaire de l'Académie française, huitième édition*, 1932-1935 (Ac. 8). *Version informatisée*, ATILF, CNRS. Accès : <http://atilf.atilf.fr/academie.htm>

Académie Française, *Dictionnaire de l'Académie française, neuvième édition*, en cours (Ac. 9). *Version informatisée*, ATILF, CNRS. Accès : <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>

Le Trésor de la Langue Française Informatisé (TLFi), ATILF, CNRS. Accès : <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

Rey A., Rey-Debove J., dirs, 1994, *Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française*, Paris, Dictionnaire le Robert.

Rey A., dir., 2000, *Dictionnaire Historique de la langue française*, 3 tomes, Paris, Dictionnaires le Robert.

Robert P., 1962, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, Paris, Le Robert, 1953-1964, 6 vol., Société du Nouveau Littre (« Grand Robert »).